

## Le colonialisme britannique du XIX<sup>e</sup> siècle vécu par Papineau

Yvan Lamonde

Number 121, Spring 2015

Entre conflits et bonne entente : anglophones et francophones au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/78023ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Lamonde, Y. (2015). Le colonialisme britannique du XIX<sup>e</sup> siècle vécu par Papineau. *Cap-aux-Diamants*, (121), 13–16.

# LE COLONIALISME BRITANNIQUE DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE VÉCU PAR PAPINEAU

par Yvan Lamonde

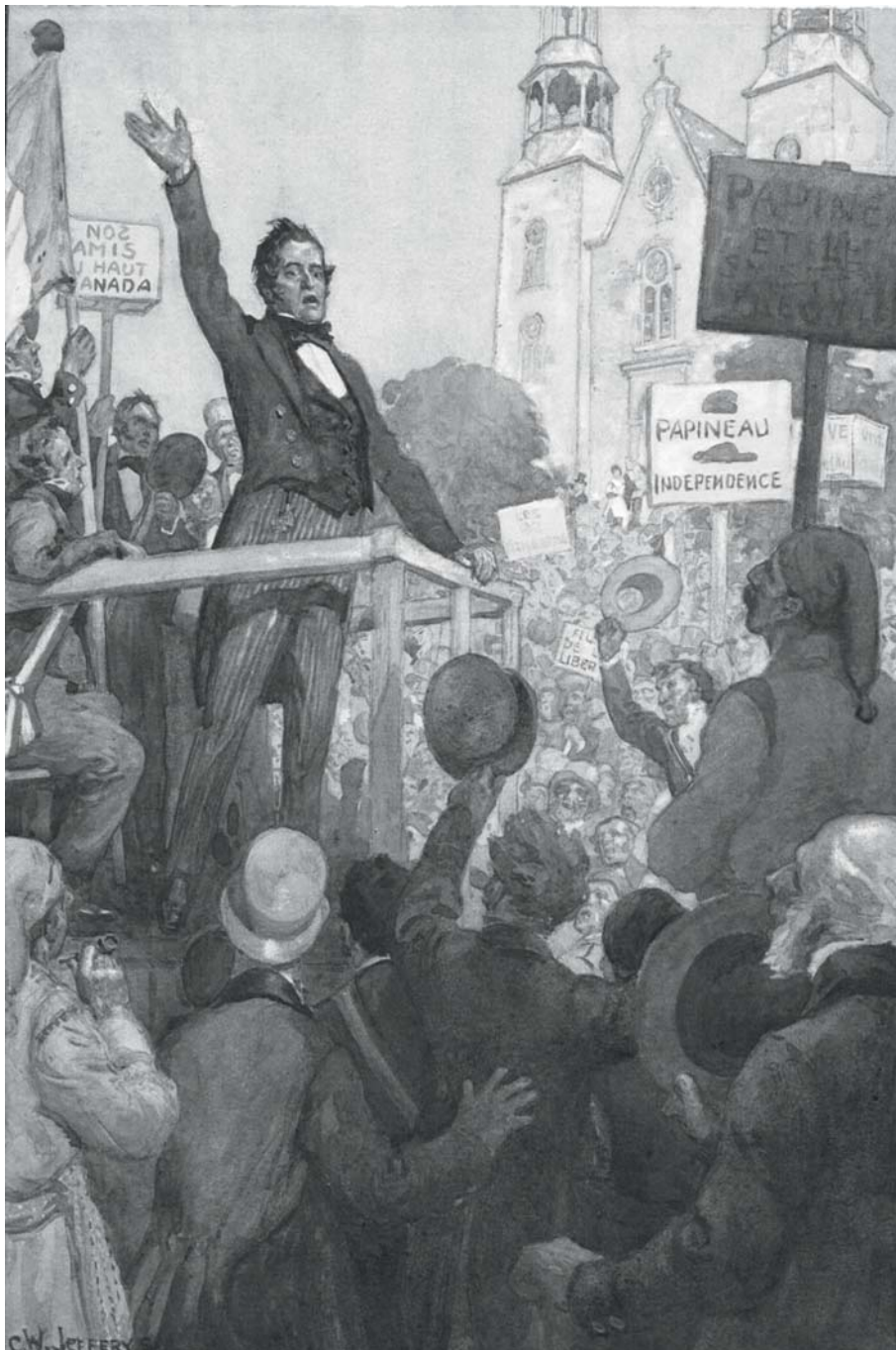
La perception québécoise de l'Angleterre est marquée par le contentieux entre celle-ci et la France, première métropole de la Nouvelle-France. Les deux pays vivent sur un litige construit depuis la guerre de Cent Ans (1337-1453), à l'occasion de la guerre de Sept Ans (1756-1763) et de la fin mise aux guerres de Napoléon à Trafalgar et à Waterloo. Après le traité de Vienne (1815), l'Angleterre qui porte la révolution industrielle, développe un empire dont le très long règne de la reine Victoria (1837-1901) sera l'apogée. Le passage de la métropole de la France à l'Angleterre se fait donc au moment où celle-ci est en pleine affirmation et en pleine expansion économique, militaire et coloniale; l'Angleterre est la puissance par excellence du XIX<sup>e</sup> siècle.

## LA RECHERCHE D'APPUI DANS LA COLONIE

Après 1763, la métropole britannique cherche un appui aristocratique et religieux dans sa nouvelle colonie d'Amérique du Nord. Elle compte sur les seigneurs de la colonie comme sur un pouvoir aristocratique, tout comme dans son système nouveau à l'époque de monarchie constitutionnelle, elle fait perdurer le pouvoir royal, le pouvoir aristocratique de la chambre des Lords à côté du pouvoir démocratique de la Chambre des communes. La métropole, qui s'appuie sur l'Église anglicane, est capable de voir dans l'Église catholique de la colonie une alliée possible, qui partage ses valeurs monarchiques, mais dont elle doit s'assurer de la loyauté en rendant son existence conditionnelle à son loyalisme.



André Laurendeau (1912-1968), journaliste et homme politique, directeur de l'*Action nationale* (1922-1954), directeur et rédacteur en chef du *Devoir*. ([http://fr.wikipedia.org/wiki/André\\_Laurendeau#mediaviewer/File:André\\_Laurendeau.jpg](http://fr.wikipedia.org/wiki/André_Laurendeau#mediaviewer/File:André_Laurendeau.jpg)).



Louis-Joseph Papineau (1786-1871) par Octave-Henri Julien (reproduction à l'aquarelle sur crayon d'un dessin de Charles William Jeffreys). (Archives nationales du Canada, Ottawa (C-073725).

L'ambition de la métropole ne pouvait être que de faire de sa colonie francophone et catholique, une colonie anglophone et protestante et d'y maintenir, par ses représentants, la monarchie constitutionnelle dont elle pouvait être fière de la nouveauté depuis 1666.

L'âge des révolutions allait compliquer ce projet colonial. D'abord, l'Angleterre allait

perdre sa colonie anglaise en 1776 alors que les nouveaux États-Unis d'Amérique se donnaient un régime de gouvernement, une république, où le pouvoir était celui du peuple, par le peuple, pour le peuple. Les habitants qui s'étaient opposés au pouvoir de taxation sans représentation avaient tenté de faire partager par les Canadiens leur projet d'indépendance; ceux-ci furent du coup exposés à ces

idées nouvelles par des troupes et une presse bientôt contrôlées par l'autorité britannique dans la province de Québec. C'est dans le contexte où 1789 en France allait continuer 1776 en Amérique que l'Angleterre, sous la pression à la fois des Canadiens et des Britanniques de la colonie, concéda en 1791 un Parlement à l'image de celui de la métropole : un gouverneur représentant du roi et nommé par le Colonial Office, un Conseil exécutif constitué par le gouverneur, un Conseil législatif analogue à la chambre des Lords, une Chambre d'assemblée du type de la Chambre des communes. Le gouverneur détenait le pouvoir ultime, le Conseil législatif non élu qui, ne pouvant s'appuyer sur une aristocratie inexistante en Amérique – les seigneurs étaient en déclin – servait de contrepoids et de moyen de blocage dans un système où les lois votées par la Chambre d'assemblée élue devaient aussi être entérinées par le Conseil législatif.

La pression des révolutions démocratiques avait donc permis l'établissement d'une composante démocratique, élue, dans une colonie où la très forte majorité de la population – de l'ordre de 85 % au début – était francophone et catholique et avait donc toutes les chances de constituer la majorité politique de la Chambre et de la colonie. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre est confrontée à ce problème : comment faire de la colonie francophone et catholique une colonie culturellement anglophone et religieusement protestante? La solution résidait dans le plan d'un système d'éducation populaire – les écoles royales – qui, à moyen terme, allait angliciser puis protestantiser la population. C'était la règle du jeu, mais elle n'allait guère fonctionner dans le cas des écoles. Le défi pour la métropole d'obtenir pour les anciens sujets de Sa Majesté la majorité en Chambre était d'une autre taille lorsqu'on s'aperçut, au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, que les Canadiens ou nouveaux sujets étaient majoritaires. Certes, le jeu de contrepoids du système permettait au Conseil législatif de bloquer les initiatives

de la Chambre d'assemblée et une politique d'immigration pouvait renverser la proportion de la population, mais il était très difficile de savoir à quel terme, moyen ou long.

### LES PAPINEAU DEVANT LE SYSTÈME COLONIAL BRITANNIQUE

Le notaire Joseph Papineau vit ce changement de régime, lui qui est de la première députation élue en 1792 et qui doit se familiariser sur le tas avec le parlementarisme anglais et le droit constitutionnel de la métropole, avec les règles du jeu du nouveau système politique. Son fils, Louis-Joseph, est élu pour la première fois en 1808 sous le règne du gouverneur James Henry Craig. Sept ans plus tard, en 1815, il est élu orateur ou président de la Chambre, puis en 1817, il devient leader du Parti canadien qui date de 1805. Il a donc vu le système à l'œuvre, il en orchestre l'administration et devient la voix du parti de la majorité tout en y donnant une voie.

En 1809, le jeune député Papineau – il a 23 ans – est immédiatement confronté à une nouvelle stratégie de prise de contrôle de la majorité en Chambre lorsqu'un projet d'union du Bas et du Haut-Canada, division de la colonie constituée en 1791, est avancé, mais sans succès. L'union politique serait ainsi une union démographique où du coup la population anglophone des anciens sujets gagnerait un poids significatif à court et moyen terme en Chambre.

Le colonialisme se perpétue dans un deuxième projet d'union, en 1822, lorsque des marchands anglophones de la colonie portent secrètement à Londres un nouveau projet susceptible de traduire dans le pouvoir politique de la Chambre la réalité du pouvoir économique des Britanniques de la colonie et du pouvoir métropolitain. Chef du Parti canadien, Papineau va à Londres avec John Neilson, en 1823, pour faire opposition à ce projet. Il y comprend l'intention de prise de contrôle de la Chambre d'assemblée par ce qui est encore la minorité de la

population; il y constate tout autant l'indifférence de Londres non pas envers sa colonie, mais envers ceux qui y détiennent problématiquement le pouvoir politique. D'où cette double stratégie de différer l'union non encore possible démographiquement et de laisser pourrir la situation en créant, par exemple, le Comité sur les affaires du Canada en 1828 qui ne règlera rien, puis la commission Gosford, en 1835, dont une fuite fera savoir qu'elle ne doit pas s'attaquer au problème pour lequel elle avait été créée : l'octroi ou pas d'un Conseil législatif élu. Autre exemple de stratégie de pourrissement : la réponse que lord Russell mettra trois ans à donner aux 92 doléances des Patriotes de 1834.

S'il faut reconnaître que la demande d'un Conseil législatif élu n'était ni plus ni moins qu'un projet républicain visant quasi inévitablement l'indépendance de la colonie où les Canadiens français auraient démographiquement eu la majorité et dans la Chambre et au Conseil, il faut bien voir aussi que la stratégie de différer un règlement des tensions ne pouvait que construire des frustrations et rendre volatile la situation coloniale. L'émeute de mai 1832 qui laisse sans punition les responsables militaires de la mort de trois citoyens, les prorogations répétées de la Chambre d'assemblée, la déclaration d'illégalité des assemblées populaires, la mise à prix de la tête de Papineau et d'autres Patriotes, l'appel à des régiments venus de l'extérieur indiquent une intention soutenue de maintenir la pression jusqu'à ce qu'avec les moyens dont on dispose on puisse régler la situation coloniale, d'une façon ou de l'autre, d'une façon et de l'autre.

John George Lambton, lord Durham, ne vient que proposer à nouveau une solution qui est dans les cartes depuis 30 ans, l'union du Bas et du Haut-Canada qui pourra, cette fois, aboutir pour deux raisons : le cul-de-sac dans lequel se trouvent les Canadiens français après 1838 et qui place bientôt une majorité à voir dans l'union « une planche de salut »; puis le renversement de la population

perceptible avec le premier recensement officiel du Canada-Uni en 1851 où il est devenu évident que dorénavant, au Canada-Uni même, la population anglophone dépasse la population francophone. Entre-temps, Londres avait fourni un autre exemple de ce dont elle était capable en matière de colonialisme :



François-Xavier Garneau (1809-1866).  
Photographie Jules-Isaïe Livernois. (BAnQ-Québec, P600, S6, PGH671-22).

après la suspension, dans l'Union de 1840, de la représentation selon la population – les anglophones étant encore minoritaires –, la métropole rétablit la *rep by pop* dans la décennie de 1850 lorsque le renversement s'était opéré. De ce point de vue, la Confédération venait consolider avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick un rapport de force et de pouvoir déjà établi au seul Haut-Canada, du milieu de la décennie 1850 à 1867.

Le colonialisme que Papineau a connu, vécu et dénoncé sur une période de plus de 40 ans, très peu de Québécois l'ont réellement perçu et dénoncé parce que ce colonialisme avait été subtil, le fait d'une métropole et d'un empire qui en faisait l'expérience en même temps que sa colonie. On a fini par le voir. Chez un modéré comme André Laurendeau qui a traversé le duplessisme et qui a retrouvé chez des anglophones de Montréal un comportement similaire aux colonisateurs à l'égard du « roi nègre » : « Les britanniques ont le sens politique,

ils détruisent rarement les institutions politiques d'un pays conquis. Ils entourent le roi nègre, mais ils lui passent des fantaisies. Ils lui ont permis à l'occasion de couper des têtes : ce sont les mœurs du pays. Une chose ne leur viendrait pas en tête : et c'est de réclamer d'un roi nègre qu'il se conforme aux hauts standards moraux et politiques des Britanniques. Il faut obtenir du roi nègre qu'il collabore et protège les intérêts des Britanniques. Cette collaboration assurée, le reste importe moins. Le roitelet viole les règles de la démocratie? On ne saurait attendre mieux d'un primitif... »

L'un de ses contemporains, le jeune écrivain André Major, a formulé la chose plus radicalement au moment de la guerre d'Algérie dans *La Revue socialiste*, revue la plus à gauche de l'époque : « Disons que le régime colonial français



Édifice du parlement à Québec, vers 1850. Aquarelle de A. Kollner. (Bibliothèque et Archives Canada).

l'homme politique Papineau et l'historien François-Xavier Garneau l'ont vu. Dès 1831, Papineau a compris comment le système de contrepoids entre le Conseil législatif nommé et la Chambre d'assemblée élue est la clé du système colonial britannique; il déclare en Chambre : « Aussi n'ont-ils été constitués [les conseils exécutif et législatif], je pense, que d'après la maxime des tyrans : "divisez pour régner". » On nomme ceux qui peuvent faire le travail de bloquer ce que des élus peuvent faire voter pour accroître l'émancipation de la colonie.

Cette conscience claire de la stratégie métropolitaine n'est pas sans rappeler celle décrite vingt ans plus tard à Papineau par l'historien François-Xavier Garneau : « Mon système d'appréciations politiques est tout arrêté. Je veux marquer en traits profonds par des extraits de dépêches bien choisis quelle était la politique anglaise à notre égard; que les événements de 1837 sont dus à son système de mettre les deux races en opposition l'une dans la Chambre d'assemblée l'autre dans les conseils exécutif et législatif afin de les neutraliser mutuellement et de gouverner elle-même entre les deux rivalités; que ses sympathies étaient pour les Anglais qui remplissaient tous les emplois, mais que ses intérêts la portaient à ménager les Canadiens en leur laissant leurs lois et leur religion afin de les empêcher de se jeter par le désespoir entre les bras des

États-Unis; que l'Acte d'Union a été fait dans le même esprit pour fortifier le parti anglais qui n'était plus capable de lutter plus longtemps dans le Bas-Canada sans une intervention trop pressante et trop manifeste de la métropole. » Plantée comme un coin dans la mémoire, la division peut durer longtemps.

**Yvan Lamonde est historien et professeur émérite au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill.**

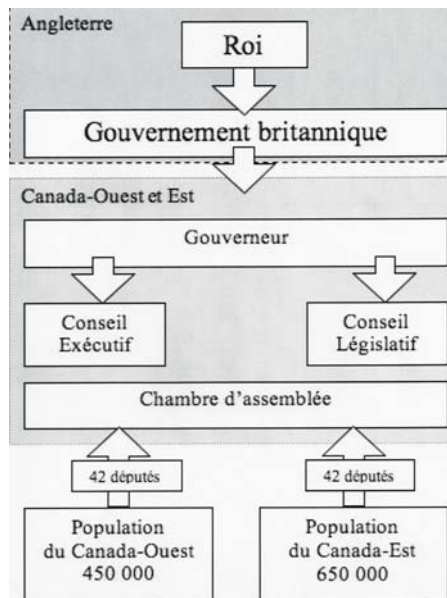
#### Pour en savoir plus:

F.-X. Garneau à L.-J. Papineau, 3 juillet 1851, Université d'Ottawa, archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, fonds Garneau.

André Laurendeau, « La théorie du roi nègre », *Le Devoir*, 4 juillet 1958, repris dans Gérard Boismenu, Laurent Mailhot et Jacques Rouillard, *Le Québec en textes*, Montréal, Boréal Express, 1980, p.105-107.

André Major, « Les damnés de la terre et nous », *La revue socialiste* (automne 1962), p.45-47.

Papineau, en Chambre, 11 mars 1831, L.-J. Papineau, *Un demi-siècle de combats. Interventions publiques*, choix de textes et présentation par Y. Lamonde et Claude Larin, Montréal, Fides, 1998, p.159.



Structure parlementaire du Canada à la suite de l'Acte d'union de 1840.

d'Algérie était grossier parce que violent; alors que la confédération canadienne au sein de laquelle nous ne savons même pas comment lutter, est subtile au point qu'elle dissimule les rapports réels entre colonisateurs et colonisés. »

Le colonialisme est d'autant plus efficace et durable qu'il parvient à plus ou moins se dissimuler. Sa meilleure politique sera toujours de « diviser pour régner ». Cela, et